

## MAROC

### PLAN NATIONAL D'ACTION 2007

#### 1. Contexte socio-économique

La population marocaine est évaluée à plus de 30 millions d'habitants et connaît un taux de croissance démographique de 1,4 % (2004). Le revenu par habitant est de 1300 € (2004), hors effets du secteur informel, soit un peu moins que la moyenne régionale (1375 €). Le taux d'analphabétisme est de 43 % pour la population âgée de plus de 10 ans, il atteint 60,5 % en milieu rural et concerne autant la population active occupée.

Cette population se caractérise par sa jeunesse et par une tendance à l'urbanisation (55,1 % en 2004). Plus des deux tiers de la population (68,5 %) étaient en 2003 âgés de moins de 35 ans et un peu plus de la moitié (51,3 %) avaient moins de 25 ans. La part de la population en âge d'activité (15-60 ans) est de 61,6 % (2002) ; elle devrait atteindre 65 % à l'horizon 2010, ce qui se traduira par l'arrivée sur le marché du travail de 430.000 jeunes en moyenne par an. Le nombre total d'actifs était de 10,69 millions de personnes en 2002 avec un taux d'activité de 50,7 %, plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. La fonction d'intermédiation sur le marché du travail est assurée depuis septembre 2001 par l'ANAPEC avec un taux de pénétration relativement faible.

Le Maroc connaît des difficultés économiques malgré la reprise de la croissance ces dernières années. Cette croissance (3,5 % en 2004) reste trop faible pour infléchir le taux de chômage et réduire la pauvreté (14 %) ; elle serait de l'ordre de 7 % en 2006, ce qui signifie que les réformes structurelles engagées commencent à porter leur fruit et ont un impact favorable sur l'investissement privé et sur la productivité. Les secteurs qui favorisent la croissance sont : l'agriculture, les mines, le BTP, l'énergie, l'agroalimentaire, l'industrie aéronautique et automobile, l'artisanat, le tourisme et les technologies de l'information et de la communication. En 2006, le Maroc a été l'une des principales destinations touristiques dans le bassin méditerranéen ; il est considéré comme l'«Oasis des délocalisations» dans le secteur de l'offshoring (investissements étrangers dans des centres d'appels, des fonctions administratives ou informatiques), l'un des piliers de la croissance économique retenu dans le plan de développement en cours.

Le chômage est devenu structurel et relativement élevé (10,8 % en 2004), notamment en milieu urbain (18,7 %) et ce, en dépit d'une forte décrue enregistrée depuis 1999 où le taux de chômage était de 13,9 %. Il concerne surtout les jeunes (17,6 % en 2002 contre 6,3 % pour les 35-44 ans), notamment les diplômés de certaines filières de l'enseignement supérieur. Une part importante de cette population s'oriente vers le secteur informel ou tente d'émigrer vers les pays industrialisés, en particulier ceux de l'Europe occidentale.

Sur un autre plan, il convient de signaler que le Maroc a su contenir son déficit budgétaire dans des limites acceptables, soit un peu plus de 5 % en moyenne. La balance commerciale connaît un déficit structurel ; les exportations ne couvrent en moyenne que 50 % des importations, le déficit est généralement compensé par les transferts des marocains résidents à l'étranger et les recettes du tourisme. L'UE reste le premier partenaire commercial du Maroc. Les deux partenaires sont liés par l'Accord d'Association entré en vigueur le 1er mars 2000 qui établira à moyen terme une zone de libre-échange UE-Maroc. Le pays a également signé un accord de libre-échange avec les USA ainsi que l'Accord de libre-échange d'Agadir, regroupant la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte et le Maroc.

## **2. Questions clés des politique et stratégies sectorielles de développement des ressources humaines**

Le Gouvernement du Maroc a élaboré en 2000 une stratégie nationale de développement économique et social, axée sur un certain nombre de secteurs prioritaires, et défini une politique nationale de valorisation des ressources humaines considérée comme la voie idéale pour vaincre le sous-développement, sur laquelle s'appuie cette stratégie.

Les objectifs de cette politique de valorisation des ressources humaines ont été définis pour la décennie 2000-2009 par la Charte Nationale de l'Education et de la Formation promulguée en décembre 1999 aux termes de laquelle le secteur de l'éducation et de la formation est érigé en première priorité nationale et bénéficie du maximum d'aide et d'attention de la part du Gouvernement. La charte nationale de l'éducation et de la formation a pour objectif de mettre en place un nouveau cadre institutionnel et des objectifs stratégiques notamment à travers la définition de six espaces de rénovation portant sur (i) l'extension de l'enseignement et son ouverture à l'environnement économique (ii) l'organisation pédagogique (iii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation (iv) les ressources humaines (v) la gouvernance (vi) le partenariat et le financement.

Cette stratégie a donné lieu à une profonde restructuration du système d'éducation et de formation. Suite à une restructuration gouvernementale intervenue en 2004, l'éducation et l'enseignement supérieur relèvent désormais d'un même département ministériel (le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique - MESFCRS) qui a la charge de l'enseignement préscolaire, des deux cycles du fondamental, de l'enseignement secondaire et technique, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tandis que la formation professionnelle et l'emploi sont rattachés à un autre ministère (Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - MEFP), dont relève l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) qui assure la gestion du dispositif public de formation professionnelle. La politique en matière de formation professionnelle est définie par le Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle dépendant du MEFP.

Au niveau de l'éducation de base, la mise en œuvre des réformes dans le cadre des orientations de la Charte, a permis au secteur éducatif d'enregistrer des progrès remarquables : forte progression des taux nets de scolarisation qui sont passés de 84,6 % en 2000/2001 à 91.6 % en 2004/2005 tout en restant cependant les plus bas de la région du Maghreb. Au plan qualitatif, les disparités marquées entre zones urbaines et rurales et entre filles et garçons persistent encore. Dans les années à venir, comme conséquence de la mise en œuvre de la réforme de l'école de base, l'enseignement secondaire collégial (EC) et qualifiant (ESQ) connaîtront des accroissements appréciables de leurs effectifs. Pour le moment, le rendement interne du système éducatif reste faible : 76 % de la population scolarisée en première année du primaire terminent le cycle d'enseignement de 6 années et 47 % seulement des effectifs de la dernière année de l'enseignement collégial sont admis au cycle d'enseignement secondaire. Enfin, 10 % de la cohorte auront accès à un cycle d'enseignement supérieur.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, la réforme est entrée en application à partir de l'année scolaire 2003/2004, elle vise principalement : (i) le développement de l'autonomie des établissements universitaires ; (ii) le développement du secteur privé ; (iii) la mise en place des instances de régulation et notamment le renforcement de l'auto-évaluation et la création d'une instance nationale d'évaluation et d'un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et professionnel. L'architecture actuelle de l'enseignement universitaire marocain est conforme au processus de Bologne, elle comporte trois cycles (licence/master/doctorat) sanctionnés par des diplômes définis par l'Etat. L'enseignement est organisé en filières de formation constituées de modules obligatoires communs à toutes les universités et de modules optionnels.

L'enseignement supérieur se caractérise également par un faible rendement interne et externe : près de la moitié des étudiants nouvellement inscrits quittent l'université sans diplôme et seulement 10% d'entre eux obtiennent leur licence au bout de quatre ans ; la part relative des chômeurs diplômés de niveau supérieur s'est établie à 26.6 % en 2002. Cette constatation montre, à l'évidence, que l'enseignement supérieur au Maroc n'arrive pas à adapter les qualifications de la future population active aux besoins du marché de travail. Les besoins des industriels qui choisissent de s'installer au Maroc sont loin d'être satisfaits dans l'immédiat et les élites universitaires sont toujours aussi nombreuses à s'installer à l'étranger. C'est pourquoi le pays doit activer la formation de cadres

supérieurs pour assurer le succès de sa politique économique, notamment dans le secteur de *l'offshoring*. Actuellement, il ne produit que 4.400 ingénieurs par an alors que les besoins à l'horizon 2010 sont évalués à 10.000 (par an).

Pour ce qui est de la formation professionnelle, la stratégie mise en œuvre en application des dispositions de la Charte Nationale, est une approche dite intégrée visant à ancrer progressivement le dispositif de formation dans le secteur productif. Elle s'articule autour de quatre axes principaux visant la consolidation des résultats des processus successifs de mise à niveau de la formation professionnelle engagés depuis 1996, d'abord au niveau de l'ensemble du secteur puis au travers d'approches sectorielles ciblant et appuyant les secteurs prioritaires en matière de développement économique notamment ceux ayant fait l'objet d'accords avec le gouvernement :

- Le développement des capacités d'accueil du dispositif national de formation professionnelle, pour mieux répondre à la demande de formation des jeunes qui accèdent au marché du travail, et de programmes sectoriels de formation professionnelle dans un cadre contractuel avec les professionnels, en partenariat avec les pouvoirs publics, les organisations professionnelles ciblées, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs concernés, notamment les chambres consulaires.
- Le développement et la généralisation progressive de la formation en milieu professionnel, notamment l'apprentissage, pour accroître l'employabilité des diplômés et mieux satisfaire les besoins en compétences des entreprises ; le développement de la formation en cours d'emploi pour améliorer les compétences des ressources humaines des entreprises ; le développement de la formation au profit des populations socialement vulnérables en vue de favoriser leur insertion socioprofessionnelle (ex. formation en milieu carcéral).
- La réingénierie du dispositif de formation professionnelle selon l'approche par compétences et la mise à niveau des ressources humaines pour accroître le rendement du système et impliquer davantage les entreprises ;
- Le développement du secteur privé de la formation professionnelle érigé par texte législatif comme partenaire des établissements publics dans la formation et la promotion des compétences.

Cette stratégie sectorielle rééquilibre l'approche développée ces dernières années axée sur la satisfaction prioritaire des besoins en qualifications des entreprises et assure davantage d'équité et un meilleur accès des primo-demandeurs d'emploi à une formation.

Le large processus de réforme mis en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par la Charte Nationale de l'éducation et de la formation pour la décennie 2000-09 à travers différents projets appuyés par les bailleurs de fonds, est arrivé à mi-parcours (2000-05) et le secteur a organisé, fin octobre 2006, les Premières Assises Nationales de la Formation Professionnelle en vue de dresser un bilan à mi-terme et élaborer une stratégie de développement de la FP à moyen terme (horizon 2010) et à long terme (horizon 2015).

Lors de ces assises, les autorités marocaines ont confirmé leur volonté de poursuivre le processus de réforme, d'abord dans le cadre des projets en cours de réalisation (en particulier le projet MEDA II), ensuite au travers de la future stratégie à moyen et long terme. Deux axes importants de la Charte seront particulièrement développés : il s'agit (i) de la réingénierie des centres de formation professionnelle selon l'approche par compétences, pour les mettre progressivement à niveau et (ii) du développement de l'apprentissage intra et inter-entreprises. Cependant, compte tenu des nombreuses interventions et projets appuyés par différents bailleurs de fonds, il serait plus indiqué que la mise en œuvre de cette stratégie soit appréhendée dans le cadre d'une approche plus large, de type sectoriel, dépassant la logique du projet, pour donner davantage de visibilité et de cohérence à la réforme. Ce principe est d'ailleurs retenu par la CE pour ce qui est de son futur appui prévu au PIN 2007-2010 et inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage qui entre en vigueur en 2007. Cet appui porte sur la stratégie nationale de modernisation du système de formation professionnelle et sa réorientation vers les besoins en compétences des entreprises, en cohérence avec les objectifs de développement et de modernisation du secteur privé et l'emploi.

### 3. Politique et intervention de l'Union Européenne et des autres bailleurs dans le pays

Les processus de réformes engagés par le Maroc dans le cadre du développement des ressources humaines bénéficient d'une assistance multilatérale et bilatérale soutenue depuis plus d'une décennie. Les bailleurs de fonds y jouent un rôle très important et la plupart de leurs interventions s'inscrivent en droite ligne des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis par la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, notamment en matière d'élargissement de l'enseignement fondamental en vue d'aider à la résorption des inégalités d'accès à l'éducation de base, de développement de l'enseignement secondaire, de lutte contre l'analphabétisme et enfin de mise à niveau de la formation professionnelle initiale et continue pour mieux répondre aux exigences du développement économique et social.

L'Union européenne est certainement le bailleur de fonds le plus important dans la mesure où elle couvre tous les segments du secteur éducation-formation. Le Maroc a bénéficié d'appuis à travers les *Protocoles financiers* qui ont privilégié le développement rural et le secteur social, dont la formation professionnelle. Cependant, le programme MEDA (juillet 1996), a été le principal instrument financier de l'UE, notamment dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Les interventions de l'UE dans le domaine de la formation professionnelle ont combiné, en fonction des priorités du pays, plusieurs approches : projets 'protocoles' sectoriels ; projet contribuant à la mise à niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement technique (MEDA 1) ; projet multisectoriel ciblé (MEDA 2) portant sur trois secteurs prioritaires (Textile/Habillement, Tourisme/Hôtellerie et TIC) et enfin le nouvel appui pour la période 2007-2010 dans le cadre d'une *approche sectorielle*, visant la modernisation et la réorientation du dispositif de formation professionnelle vers les besoins des entreprises. Les projets appuyés par l'UE sont structurants et portent sur des objectifs de type quantitatif et qualitatif (extension des capacités d'accueil du dispositif de FP, identification des besoins en compétences des entreprises, introduction de nouveaux modes de formation impliquant le milieu professionnel, démarche qualité, autonomie des centres de formation, etc.).

L'Union européenne a chargé ETF de mettre en œuvre durant la période 2006-2008 le projet régional MEDA-ETE 'Education et Formation pour l'Emploi', issu du processus de Barcelone et portant sur un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques d'enseignement technique et de formation professionnelle contribuant à la promotion de l'emploi dans un cadre régional servant de plate-forme de réflexion et d'échange entre l'Union européenne et les dix pays de la région MEDA.

La Banque Mondiale est intervenue dans le 3<sup>ème</sup> projet de développement du secteur privé marocain et a mis en place deux instruments visant à promouvoir la formation en cours d'emploi et accroître la productivité et la compétitivité des entreprises marocaines, en l'occurrence les *Contrats Spéciaux de Formation* (CSF) et les *Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil* (GIAC). L'objectif de ce projet visait l'intégration par les entreprises de la formation dans leurs plans de développement et l'identification de leurs besoins en compétences pour améliorer leur compétitivité. Ce projet comportait également un volet 'amélioration de la pertinence de l'offre' à travers l'approche dite des *centres d'excellence*. La Banque Mondiale (BM) met actuellement au point un Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM) qui porte sur la décentralisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la gestion de la mise en œuvre de la réforme ainsi que l'augmentation de la capacité d'accueil du système éducatif.

La Banque Africaine de développement (BAD) appuie le secteur de l'éducation-formation notamment l'enseignement fondamental à travers l'amélioration des infrastructures scolaires, l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental à travers la révision des curricula, la formation des directeurs et du corps enseignant, le développement du partenariat entre le MEN et les collectivités locales. Une autre intervention de la BAD porte sur le renforcement de l'enseignement technique.

L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) intervient au niveau de l'Education de base et de la Formation professionnelle. Au niveau de la FP, l'ACDI a introduit d'abord à titre expérimental puis dans le cadre d'une généralisation progressive l'*approche par compétences* (APC) qui est devenue l'un des principaux piliers de la réforme du système de FP marocain au même titre que l'introduction de l'apprentissage et de la formation par alternance avec le concours de la coopération allemande (GTZ). L'APC nécessite la réingénierie des centres de formation

professionnelle, avec une intégration des modes de formation en lien avec le milieu professionnel (apprentissage, alternance) et implique davantage les entreprises dans le pilotage du système de formation professionnelle.

L'Agence Française de Développement intervient également dans le secteur de la formation professionnelle et s'est spécialisée surtout dans le domaine de la formation des formateurs.

#### **4. Stratégie d'intervention de l'ETF dans la perspective mi-terme contribuant à la valeur ajoutée du pays, aux politiques de l'Union Européenne et des bailleurs dans l'appui au processus National de réforme**

Des points précédents (2 et 3), il ressort :

- que la stratégie sectorielle à moyen terme du gouvernement vise à ancrer davantage le dispositif de FP dans le secteur productif et, à cette fin, privilégie les approches sectorielles pour appuyer le développement des secteurs prioritaires. Cependant, il ressort des dernières assises nationales que les axes de travail définis par le secteur pour concrétiser cet objectif (généralisation de la formation en milieu professionnel, réingénierie des écoles de formation selon l'approche par compétences, autonomie plus prononcée des centres) ne semblent pas appréhendés de la même manière par l'ensemble des opérateurs publics de formation dont le niveau d'engagement diffère d'un sous-secteur à l'autre.
- que les interventions de l'UE et des bailleurs de fonds s'inscrivent dans les orientations du secteur de la FP. Or, ce dernier exerce un fort leadership et décide pour l'essentiel de la politique sectorielle. C'est pourquoi, les interventions des bailleurs de fonds gagneraient à s'inscrire dans le cadre d'une approche sectorielle pour davantage de visibilité dans leurs interventions et une coordination accrue.

Dans ce contexte, ETF a été sollicitée pour fournir un appui au secteur de la formation professionnelle visant à élaborer une planification stratégique pour la mise en œuvre de la réingénierie des centres et le développement de l'apprentissage, dans le cadre d'une approche sectorielle (par secteur d'activité). Elle interviendrait en parallèle avec les autres bailleurs de fonds qui prendrait en charge un ou plusieurs secteurs d'activité préalablement déterminés.

Sur un autre plan, ETF sera appelée à poursuivre son appui au secteur pour le développement de la capacité institutionnelle au travers des projets ciblés, de dimension réduite (cf. point 5 ci-après).

##### **4.1 Soutien au développement des politiques de réforme de l'EFP : Appui à l'affinement de la stratégie nationale de développement à moyen terme de la formation professionnelle**

L'appui que fournirait ETF à l'élaboration d'une planification stratégique, au niveau de secteurs préalablement déterminés, pourrait concerner soit la réingénierie des centres, soit le développement de la formation en milieu professionnel, ou les deux axes à la fois. Son intervention s'inscrira dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la formation professionnelle à moyen terme et des recommandations des Premières assises nationales de la FP. Elle donnera lieu, dans tous les cas, à la mise au point d'un plan d'action sur cinq ans dans les secteurs économiques d'intervention.

Dans ce contexte, ETF jouera un rôle de facilitateur et contribuera à la formation d'une équipe d'homologues marocains qui seront chargés d'élaborer la planification stratégique et le plan d'action. Cet exercice contribuera également à définir les voies et moyens pertinents de mise en œuvre de la stratégie du secteur de la formation professionnelle ; il aura recours aux techniques de l'approche sectorielle et visera à identifier les défis auxquels se trouve confronté le Maroc en matière de financement de son système de formation professionnelle, tenant compte des résultats de l'atelier régional organisé à cet effet en fin 2006, ayant regroupé la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte et la Jordanie.

La démarche envisagée nécessitera en 2007 l'organisation d'environ quatre ateliers mobilisant des experts de l'ETF, dont un (le dernier) sera consacré à la dissémination des résultats en partenariat avec la Commission européenne, la Délégation de la CE et les Etats membres intéressés.

#### **4.2 Appui à la CE et/ou à la Délégation de la CE pour l'amélioration de la capacité institutionnelle.**

Le PIN 2007-2010 pour le Maroc prévoit un appui au secteur de la formation professionnelle qui s'effectuera sous forme d'approche sectorielle. Pour le moment, l'environnement de la formation professionnelle, au sein et à l'extérieur du secteur, ne semble pas préparé à la mise en œuvre de cette approche qui n'est connue par le secteur que dans ses grandes lignes.

ETF peut jouer un rôle déterminant dans la préparation de cet environnement, en accord avec les autorités sectorielles et en concertation avec la Délégation de la CE au Maroc. Cet appui contribuera à améliorer la capacité institutionnelle du secteur à la mise en œuvre de l'approche sectorielle et facilitera les missions d'identification et de formulation du futur appui de la Commission européenne prévu au PIN.

L'intervention d'ETF s'effectuerait à l'instar de celle menée en 2006 en Jordanie ; elle prendrait en charge la préparation des acteurs et partenaires de la formation professionnelle à l'approche sectorielle, en termes de démarche et d'instruments utilisés au plan technique et financier. Cet exercice apporterait une importante valeur ajoutée aux interventions en cours ou à venir des bailleurs de fonds grâce à une vision plus claire de la stratégie de leur partenaire et une meilleure coordination de leurs interventions dans le cadre d'une approche (sectorielle) commune.

### **5. Objectifs et indicateurs pour le programme de travail 2007**

En 2007, les priorités d'ETF devraient être :

- L'appui à la définition d'une stratégie sectorielle à moyen terme (voir 4.1);
- La poursuite de la mise en œuvre d'une fonction observatoire sectorielle et nationale
- L'amélioration de la capacité institutionnelle notamment au travers du projet 'Mise en place d'un Cadre National des Certifications'
- La poursuite de la mise en œuvre projet 'MEDA-ETE à caractère régional
- L'appui à la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne de l'entreprise, en particulier le volet inhérent à l'introduction de l'esprit entrepreneurial
- L'implication du Maroc dans le projet 'Migrations'.

#### **i. La Fonction Observatoire**

Initiée en fin 2003 au niveau national (Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle) et de trois secteurs d'activité considérés comme prioritaires par le Maroc (Industries mécaniques, métalliques et électriques – Technologies de l'information et de la Communication - Hôtellerie), la mise en place de la fonction observatoire devrait se poursuivre en 2007.

Les observatoires sectoriels en cours de mise en place complètent l'intervention de la CE dans le cadre du projet formation professionnelle MEDA II qui couvre trois secteurs prioritaires (TIC, l'Hôtellerie et Textile, ce dernier a été remplacé par les Industries mécaniques, métallurgiques et électriques). Ils renforcent le déploiement des politiques sectorielles de développement des ressources humaines et le partenariat liant le secteur productif et la formation professionnelle décidés par les autorités marocaines. En outre, ils contribuent à améliorer les capacités des associations professionnelles concernées dans l'anticipation et la formulation de leurs besoins en matière d'emploi et de gestion des compétences grâce à la mise en place d'outils d'aide à la décision et de méthodes

adaptés aux problématiques propres à chaque secteur (portraits statistiques sectoriels et portrait statistique national).

En 2007, dès que le problème de la domiciliation et du financement des activités des observatoires sectoriels sera résolu par les autorités marocaines, l'appui d'ETF se concentrera sur l'opérationnalisation des instruments élaborés dans le cadre du projet (Portraits statistiques) et la formation des homologues marocains à leur utilisation permanente (actualisation et exploitation des données, production des notes de synthèse, appropriation du projet).

Dans cette perspective, il est envisagé l'organisation de trois ateliers par secteur et au niveau du SEFP, ainsi qu'un atelier final national de dissémination des résultats du projet.

## **ii. Le Cadre national des certifications (CNC)**

Le projet est mis en œuvre dans le contexte de la formation tout au long de la vie et vise à définir une stratégie nationale vis-à-vis du système global des certifications. Il concerne l'ensemble des sous-systèmes d'éducation et de formation et leur articulation, avec toutefois une priorité marquée dans une première étape au secteur de la formation professionnelle. Il regroupe les pays les plus dynamiques de la région MEDA (Egypte, Jordanie, Tunisie et Maroc), désireux de moderniser, rendre plus cohérent leur système actuel de qualifications et passer à un nouveau cadre des certifications. Le Maroc qui s'y est engagé en 2006, a mis en place un groupe de travail ad hoc et défini son plan d'action pour 2007.

Le projet abordera également les problèmes liés à l'impact au plan financier du développement des qualifications dans le cadre du CNC.

En 2007, le Maroc bénéficiera de l'appui conseil d'un expert spécialisé dans le domaine, sous forme de missions effectuées in situ pour encadrer le groupe de travail mis en place à cet effet, sur la base d'un plan d'action annuel conjointement arrêté. Le pays participera au séminaire régional de dissémination des résultats du projet.

## **iii. Le projet régional MEDA-ETE 'Education et Formation pour l'Emploi'**

Issu du processus de Barcelone, ce projet à caractère régional, est financé par la Commission européenne et mis en œuvre par ETF. Son objectif est de fournir un appui à la création et à la mise en œuvre de politiques d'enseignement et de formation professionnels contribuant à la promotion de l'emploi, dans le cadre d'une approche régionale. Il constitue aussi une plate-forme d'échange et un cadre de coopération entre l'UE et les partenaires MEDA dans l'éducation et la formation pour l'emploi.

Le projet MEDA-ETE comporte 4 composantes et plusieurs sous-composantes qui seront mises en œuvre durant la période 2006-2008, à savoir :

**C1** : Le Forum annuel Euro-Med sur la formation et l'emploi (prévu du 18 au 20 avril 2007)

**C2** : La mise en place du réseau Euro-Med sur l'éducation et la formation avec ses trois sous-composantes :

- promotion de la fonction observatoire et travail en réseau des experts,
- production d'analyses comparatives sur l'apprentissage et la formation en alternance
- production d'une étude thématique sur la qualité dans la formation et l'enseignement professionnels.

**C3** : L'appui aux prestataires de services nationaux de la région MEDA spécialisés dans la formation à la création de micro-entreprises et de l'auto-emploi ;

**C4** : Le développement de la formation à distance dans les TIC et la formation et l'enseignement professionnels.

En termes de résultats attendus, le projet permettra aux pays partenaires d'améliorer leurs capacités dans toutes les activités abordées par le projet, de travailler en réseau avec d'autres pays de la région

et de prendre connaissance des bonnes expériences ayant cours aussi bien dans la région MEDA que dans les pays de l'UE.

#### **iv. L'appui à la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne de l'entreprise**

En 2007, ETF fournira, en collaboration avec la DG Entreprise, sous forme de coaching à distance, un appui au coordinateur national marocain en charge de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne de l'Entreprise dans son volet relatif à l'introduction de l'esprit d'entreprise dans les systèmes d'éducation et de formation. ETF participera également aux missions de monitoring de la Charte organisées au Maroc par la DG Entreprise. Une méthodologie assortie d'indicateurs appropriés sera mise au point à cet effet par ETF et la DG Entreprise.

Cet appui permettra de faire le lien avec le projet régional MEDA-ETE et de partager avec les responsables chargés de la mise en œuvre de la Charte ci-dessus les résultats de la composante 3 d'ETE relative au développement de l'entrepreneuriat.

#### **v. Le projet sur les migrations**

Lancé en 2006, ce projet vise à fournir des conseils politiques aux pays partenaires et à l'UE sur l'acquisition des compétences par les migrants et la contribution à leur reconnaissance dans la perspective du développement des qualifications professionnelles des migrants dans les Etats membres et les pays partenaires. Il concerne quatre pays à forte migration (Albanie, Moldavie, Tunisie et Egypte) et sera élargi en 2007 au Maroc.

Les études et enquêtes effectuées auprès d'échantillons de populations concernées, visent à analyser les implications potentielles des migrations sur le marché du travail et les systèmes d'enseignement et de formation professionnels et à identifier les tendances et modèles sur les migrations qualifiées, ainsi que les voies et moyens de reconnaissance de ces qualifications.



## Activités et services ETF en 2007 pour le Maroc

**Objectif ETF pour le pays en 2007: Fournir les données appropriées aux services de la CEC pour la mise en œuvre des politiques et programmes au Maroc, et de soutenir le développement des conditions pour la mise en œuvre de la réforme sectorielle.**

Numéro de projet	Titre de projet	Objectif du projet au niveau du pays Effets à long terme du projet attendus au niveau national	Résultats prévus du projet dans le pays Résultats = effets à court terme et à moyen terme d'une intervention (pendant le projet ou à la fin du projet)	Indicateurs de résultats Variables quantitatives ou qualitatives mesurant la réalisation par rapport aux résultats prévus	Sources de vérification	Résultats (annuels) Produits et services résultant des activités	Durée du projet
ENPI07-01	Appui à la Commission européenne pour la politique de voisinage	Soutien au dialogue politique, à la définition et à la mise en œuvre d'instruments de politique de voisinage	Inputs et analyses pertinents à la définition et au suivi de la PEV fournis à la CE	Contribution à la définition de plans d'action et à leur mise en œuvre	Commission européenne Délégation EC Rapports de mission	Production de documents à la demande de la CE	2007-2008
	Implication de la migration sur le développement des systèmes d'EFPP	Analyse des implications potentielles des qualifications détenues et acquises par les migrants sur les marchés du travail et les systèmes d'EFPP	Tendances et modèles sur les migrations qualifiées identifiées et analysées Inputs sur la politique d'EFPP en soutien à la migration fournis à la CE	Résultats enquêtes auprès d'échantillons des populations concernées et analyses synthétisés en 2007	Commission européenne Autorités pays concernés Rapport final projet	Tendances et modèles sur les migrations qualifiées identifiées et analysés Inputs sur la politique d'EFPP en soutien à la migration fournis à la CE	2007
	Apprentissage politique et soutien aux processus de réforme de l'EFPP	Préparer l'environnement de la FP à la mise en œuvre de l'approche sectorielle	Principaux acteurs préparés aux techniques et instruments de l'approche sectorielle Conditions d'intervention de la CE améliorées	Trois ateliers de travail organisés en 2007 regroupant les acteurs concernés Principes de base de l'AS maîtrisés par les décideurs et les acteurs concernés	Autorités nationales Délégation CE Rapports de mission Rapport final	Document de stratégie nationale élaboré fin 2007 Rapport final ETF Atelier de dissemination fin 2007	2007
ENPI07-02	Education à l'esprit d'entreprise et développement des compétences	Appui à la mise en œuvre de la Charte euro méditerranéenne de l'entreprise	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Charte validés par la DG Entreprise et par les Coordinateurs nationaux MEDA. Appui au dialogue sur l'avenir du textile et de l'habillement assuré Synergie entre projet régional et Esprit d'entreprise, créée	Contribution aux travaux du Groupe de travail sur l'esprit d'entreprise Indicateurs de suivi de la charte élaborés et mis en œuvre Participations aux missions organisées par la DG ENTR	DG Entreprise Coordinateurs nationaux de mise en œuvre de la charte Rapport de progrès Rapports de mission	Rapport de progrès 2008 Rapport Groupe de travail 'Esprit d'entreprise' 2007	2007-2008

ENPI07-03	Mise en œuvre du Projet régional MEDA-ETE dans les pays de la région et en Turquie	Appui aux partenaires MEDA dans l'élaboration de politiques pertinentes d'ETFP contribuant à la promotion de l'emploi	Capacité nationale renforcée sur les thèmes spécifiques abordés Experts nationaux mis en réseau à l'échelle régionale Diffusion et échanges d'expériences en matière de réformes de l'ETFP, assurés	Forum du projet organisé chaque année Evénements organisés par composante et sous composante du projet Plan annuel de mise en œuvre des activités et rapports de progrès semestriels approuvés par la CE I	Commission européenne Autorités nationales partenaires MEDA Rapports de mission Rapports de progrès	Forum annuel du projet Work plan annuel Rapports semestriels de progrès	2007-2008
ENPI07-05	Cadre national des certifications	Définition d'une stratégie nationale de construction d'un cadre national des certifications pour l'ensemble des sous-systèmes d'éducation et de formation	Groupe de travail ad hoc créé Plans de travail annuels approuvés Travaux du groupe ad hoc validés périodiquement Echange de bonnes pratiques dans le domaine assuré	Draft d'un CNC en fin 2007 pour le secteur de l'ETFP Draft de CNC tous secteurs Education formation en 2009	Draft de CNC élaboré par autorités nationales Bailleurs de fonds Rapports de mission	Rapports annuels d'avancement établis par ETF Atelier annuel de dissémination des résultats du projet	2007-2009
ENPI07-06	Fonction Observatoire	Renforcer la capacité institutionnelle du secteur de la formation professionnelle et de 3 Fédérations professionnelles dans le recueil, le traitement et l'analyse de l'information sur l'emploi et la formation	Une fonction observatoire nationale est mise en place au niveau du SEFP) – fin 2007 Trois observatoires sectoriels créés et domiciliés au niveau des fédérations des IMME, de l'Hôtellerie/Tourisme et des TIC (fin 2007)	Un Portrait statistique national et trois Portraits statistiques sectoriels élaborés et rendus opérationnels en fin 2007 Les homologues marocains formés à l'utilisation de ces outils d'aide à la décision	Autorités marocaines (SEFP) Fédérations professionnelles Rapport final	Atelier de dissémination des résultats du projet en fin 2007	2007 - 2008
ENPI07-07	Mise en réseau	Renforcer l'échange régional d'expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques sectorielles.	Capacité de formulation et de mise en œuvre de politique par les autorités nationales concernées dans des aspects généraux ou spécifiques de réforme, renforcés. Dissémination et activités de mise en réseau effectuées pour exposer aux autorités nationales concernées les politiques de l'UE et autres expériences de pays partenaires sur la réforme du secteur de l'éducation et de la formation.	Les parties concernées identifiées participent aux activités de réseau et fournissent des données appropriées lorsque demandés Les nouveaux réseaux travaillent entièrement d'une façon intégrée à un niveau national et régional et en coordination avec les autres réseaux ETF.	Rapports trimestriels ETF Plan de projet pour 2008	Note de concept et plan de travail.	2007-2013

ILP 07-22	Apprentissage politique et soutien aux processus de réforme de l'EPF	Appui à l'élaboration d'une planification stratégique à moyen terme pour le développement de la formation professionnelle	<p>Rôle ETF (facilitateur) défini avec autorités marocaines</p> <p>Plan d'action sur 5 ans pour le développement de l'apprentissage dans des secteurs définis, élaboré</p> <p>Plan d'action sur 5 ans pour la réingénierie des centres dans des secteurs définis, élaboré</p>	<p>Quatre ateliers de travail organisés en 2007 dont un de dissémination</p> <p>Une équipe d'homologues marocains formés à cet effet</p> <p>Utilisation des techniques et instruments de l'approche sectorielle</p>	<p>Document de planification stratégique et plan d'action élaboré par les autorités nationales</p> <p>Délégation CE</p> <p>Rapports de mission</p>	<p>Rapport final 2007</p> <p>Workshop final : présentation de la nouvelle stratégie (fin 2007)</p>	2007-2008
-----------	--	---	---	---	--	--	-----------